



Commune des Aviron

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015
que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Nátacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à Mme Liliane BARET pour la suite de l'ordre du jour

& &
&

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 3/ Orientations budgétaires 2015

- Service annexe de l'eau potable

Rappel des données financières 2014 :

Le prévisionnel 2014 était de :

- Pour le fonctionnement : 457 924,13
- Pour l'investissement : 1 427 832,48

Les réalisations devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 459 086,82
- En dépenses de fonctionnement : 277 855,19
- En recettes d'investissement : 714 590,53
- En dépenses d'investissement : 780 084,54

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, soit 55 555 €
- Le solde des travaux pour la réalisation de l'unité de traitement du réservoir cyprès
- Le dévoiement du réseau AEP au niveau de la zone AUs

Orientations budgétaires 2015 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit de la vente d'eau aux abonnés 376 000
- Reprise sur subvention 56 000

En recettes d'investissement :

- Prélèvement sur la section d'exploitation 110 000
- Amortissement des installations 192 000
- Emprunt 600 000

Le Maire propose au Conseil, pour l'année 2015, de retenir les orientations suivantes :

- Le paiement de la dette pour environ 55 555 € en annuité ;
- Réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les études et les dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (au niveau du réservoir Cadet).
- Réalisation des divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production.

Ces études et travaux sont globalement évalués à 900 000 euros.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2015** pour le **service de l'eau potable** sont fixées comme suit : Le paiement de la dette pour environ 55 555 € en annuité ;

- Réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les études et les dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de construction d'un nouveau réservoir de stockage et d'une unité de traitement d'eau potable sur le Tévelave (au niveau du réservoir Cadet).
- Réalisation des divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production.

Ces études et travaux sont globalement évalués à 900 000 euros.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

